



AVENIR THERMIQUE & DIAGNOSTICS

*Un service global
de l'Etude à la Mise au point*



ELIGIBILITÉ DES AIDES EN FONCTION DES CONDITIONS DE RESSOURCES

pour l'installation d'une pompe à chaleur air / eau
en remplacement d'une chaudière au fioul, à charbon ou à gaz (hors condensation)

Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus les plus élevés
MaPrimeRénov'Bleu	MaPrimeRénov'Jaune	MaPrimeRénov'Violet	-
4 000 € Max <i>pour une pompe à chaleur air/eau</i>	3 000 € Max <i>pour une pompe à chaleur air/eau</i>	2 000 € Max <i>pour une pompe à chaleur air/eau</i>	

Certificat d'Economie d'Énergie + Coup de pouce chauffage

5 000 €

pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation par une pompe à chaleur air/eau

3 200 €

pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation par une pompe à chaleur air/eau

TVA 5,5 %

Plafonds de revenus

Nombre de personnes du ménage	Plafond de ressources en Ile-de-France			Plafond de ressources hors Ile-de-France		
	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaire	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaire
1	20 593 €	25 068 €	38 184 €	14 879 €	19 074 €	29 148 €
2	30 225 €	36 792 €	56 130 €	21 760 €	27 896 €	42 848 €
3	36 297 €	44 188 €	67 585 €	26 170 €	33 547 €	51 592 €
4	42 381 €	51 597 €	79 041 €	30 572 €	39 192 €	60 336 €
5	48 488 €	59 026 €	90 496 €	34 993 €	44 860 €	69 081 €
Par pers suppl	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €

AVENIR THERMIQUE & DIAGNOSTICS

2, rue des Carrières Saint Michel - 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES

Tel : 02.33.47.92.94 - courriel : avenirthermique.diagnostics@live.fr - avenirthermique-diagnostics.fr



Le Cumul des dispositifs pour les mêmes travaux

	MaPrime Rénov'	Action Logement	Eco-Prêt à taux zéro	Aides des collectivités locales	CEE + Coup de pouce
MaPrimeRénov'		✓	✓	✓	✓
Action Logement	✓		✓	✓	✓
Eco-Prêt à taux zéro	✓	✓		✓	✓
Aides des collectivités locales	✓	✓	✓		✓
Certificats d'Economie d'Energie (CEE) + coup de pouce Ch	✓	✓	✓	✓	

Certificat d'Economie d'Energie + Coup de pouce chauffage

Qui peut bénéficier du coup de pouce chauffage pompe à chaleur ?

Les particuliers propriétaires ou locataires

Dont le logement est situé en France et est achevé depuis plus de 2 ans

Ayant en chauffage actuel une chaudière fioul, charbon ou gaz hors condensation

MaPrimeRénov'

Les conditions principales à remplir :

Propriétaire occupant modeste avec conditions de ressources

Logement achevé depuis plus de 2 ans déclaré comme habitation principale

